



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N° 0-18469-2021/PREMAR\_ATLANT/AEM/NP  
N°

Nantes et Brest, le **19 JUIL. 2021**

### **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE Nord Atlantique – Manche Ouest**

Le 21 mai 2021 à 14h30, se réunit à Nantes et en visioconférence, le dix-neuvième conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest (CMF NAMO), présidé par Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, Didier Martin et Monsieur le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, préfet Maritime de l'Atlantique.

Madame Claire Hugues, présidente de la commission permanente et Monsieur Guillaume Sellier, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest se trouvent en présence des deux préfets.

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, Didier Martin, ouvre la séance par quelques mots de bienvenue et salue les travaux menés par la commission permanente durant le premier semestre 2021 et, plus précisément, par la commission permanente qui s'est tenue dans un format élargi, le 19 avril dernier. Cette séance a constitué un moment de partage et d'échanges important et permis à un grand nombre de membres du CMF de prendre connaissance des points qui constituent l'ordre du jour et plus particulièrement des projets d'avis correspondants, qui vont être soumis à des modalités de vote précisées ultérieurement.

Cette séance du conseil maritime de façade (CMF) est délibérante et par conséquent, nécessite l'atteinte du quorum. Après vérification, il est annoncé à 14h40 que le quorum est atteint.

Monsieur le vice-amiral d'escadre, Olivier Lebas, préfet Maritime de l'Atlantique poursuit en remerciant toutes les personnes qui participent aujourd'hui à ce CMF NAMO. Cette séance constitue une nouvelle étape importante mais ne signe pas encore la fin du chemin, qui sera atteinte lorsque les préfets coordonnateurs signeront l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du document stratégique de façade (DSF) au printemps 2022. Ce conseil maritime de façade s'inscrit dans la phase de consultation des instances et du public. À l'issue de cette consultation, prenant fin le 20 août 2021, sera mené un travail de prise en compte des avis et contributions émises.

Madame Claire Hugues, présidente de la commission permanente, conseillère régionale des Pays de la Loire, prend à son tour la parole et revient sur le caractère important de ce CMF, en remerciant les membres de la commission permanente, cheville ouvrière de ce conseil maritime, pour la qualité des échanges et souligne le concours précieux de la DIRM NAMO.

Monsieur Guillaume Sellier, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest, annonce la méthode choisie, à main levée, pour procéder aux 4 votes qui auront lieu durant cette séance. Avant chaque vote, un temps d'échange permettra aux participants d'intervenir.

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, Didier Martin annonce que, pour chaque thématique, un rapporteur sera sollicité pour une présentation synthétique du sujet traité.

## 1 LE PROJET DE VOLET OPÉRATIONNEL DU DSF NAMO (PLAN D'ACTION ET DISPOSITIF DE SUIVI)

Mme Estelle Godart rappelle que quatre avis (deux avis sur le DSF, un avis sur le SDAGE, et un avis sur le PGRI) vont être présentés au cours de la séance et soumis au vote du CMF.

Les projets d'avis sur le DSF préparés par la commission permanente tiennent compte de l'avis de l'autorité environnementale délibéré le 5 mai 2021.

Elle présente le premier sujet à l'ordre du jour, à savoir le volet opérationnel du document stratégique de façade, ainsi que le projet d'avis préparé par les membres de la commission permanente proposé au vote du CMF. Elle rappelle le contexte de ce CMF qui a lieu ce 21 mai 2021, le lendemain du début de la période de consultation des instances et du public sur le volet opérationnel du DSF qui s'achèvera le 20 août 2021.

À la fin de cette consultation, il s'agira de se projeter sur l'adoption du dispositif de suivi et du plan d'action, qui constituent le volet opérationnel du DSF, après prise en compte et traitement des avis, en association continue avec les membres de la commission permanente et selon le calendrier prévisionnel suivant :

- automne 2021 : adoption du dispositif de suivi ;
- printemps 2022 : adoption du plan d'action.

Le projet d'avis du CMF sur le volet opérationnel du DSF, préparé par la commission permanente du CMF, est présenté par Madame Claire Hugues. L'avis est favorable, assorti de recommandations et de souhaits exprimés.

Monsieur Michel Gourtay, vice-président de Brest Métropole intervient pour évoquer l'absence d'objectif d'accessibilité aux ports de Brest ou de Roscoff et souhaiterait que l'insertion du 1<sup>er</sup> dans le réseau trans-européen central de transport soit prévue par le DSF. Il fait également remarquer l'absence des organismes de recherche marine et de sécurité maritime (IFREMER, SHOM, etc.) dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques maritimes.

Monsieur Guy Jourden, représentant la confédération générale du travail, reconnaît également le travail effectué et souligne l'esprit co-constructif ayant guidé les travaux des membres de la CP. Il propose la mise en place au sein du CMF d'un groupe de suivi du plan d'action soulevant la question des moyens de sa mise en oeuvre, et souhaite que le plan d'action soit complété sur les sujets relatifs au cabotage national et international.

Monsieur Denez L'Hostis salue à son tour l'investissement des associations de défense de l'environnement qui ont participé à l'élaboration du plan d'action du DSF et d'une manière plus générale, le travail collectif qui a été effectué, mais considère malgré tout, que ces travaux restent en partie inaboutis. Il déplore notamment que le volet économique l'emporte sur le volet environnemental. Un avis défavorable (motivé dans un document d'analyse transmis à l'issue du CMF) sera donc donné lors du vote, à l'instar de celui exprimé en 2019.

Monsieur Jean-Claude Briens, représentant de l'union nationale des associations de navigateurs de Bretagne (l'UNAN) revient sur les zones de protection forte (ZPF). Il réitère une demande d'aménagement de la fiche AT01, afin que soit mentionnée la notion d'impact significatif et demande la mise en place, pour les usages de plaisance, d'une méthode comparable à celle de l'analyse des risques "pêches professionnelles" (ARP). L'UNAN émet un avis défavorable sur la partie 4 du DSF à savoir le plan d'action, qui inclut les ZPF et la fiche AT01. Il souligne la qualité du travail réalisé tant par la DIRM NAMO que par la commission permanente. Il demande s'il est possible de procéder à un vote séparé sur la partie 4 et la partie 3.

Monsieur Gérard Pierre intervient pour le conseil départemental du Morbihan (CD56). Il annonce que le CD 56 va se prononcer défavorablement le 11 juin prochain en commission permanente du conseil départemental, à la fois sur le dispositif de suivi et sur le plan d'action du DSF. Le CD 56 souhaite que soient revus le positionnement et surtout l'aspect technique des ZPF.

Madame Marie Lecuit-Proust, représentant Madame Gaëlle Le Saout pour la région Bretagne, prend la parole et salue le travail réalisé pour articuler le DSF avec les stratégies régionales et les travaux des assemblées régionales (ARML en Pays de la Loire et CRML en Bretagne). Elle informe que l'avis de la Région Bretagne sur le DSF sera favorable. Elle confirme, en réponse à Michel Gourtay (Brest Métropole), la demande qui a été faite par les acteurs bretons, en vue de l'intégration du port de Brest dans le réseau central européen de transports et souligne la complémentarité entre les ports bretons et ligériens dont le grand port maritime de Nantes – Saint Nazaire. Elle précise que la région Bretagne restera un partenaire financier.

Monsieur Guillaume Sellier répond aux différentes questions qui ont été posées par les participants, notamment sur les questions de procédure et de vote, qui est unique et porte à la fois sur les parties 3 et 4 du volet opérationnel du DSF. Il rappelle ensuite que les fiches action peuvent encore évoluer à la marge mais qu'aucune modification substantielle du DSF ne peut être envisagée à ce stade, au risque de remettre en cause l'équilibre du plan et de revenir vers l'autorité environnementale pour un nouvel avis. Les membres du CMF conservent la possibilité de s'exprimer lors de la consultation, en cours. Les différentes observations qui ont été faites précédemment sont bien notées.

Les préfets appellent au vote à main levée du CMF sur la proposition d'avis favorable sur le volet opérationnel (plan d'action et dispositif de suivi) du DSF NAMO.

Il est demandé aux membres votant contre de lever la main : 7 votes contre sont recensés

- Virginie Antoine, association Bretagne Vivante ;
- Mireille Bourdon, association France Nature Environnement (FNE) Pays de la Loire ;
- Jean-Claude Briens, UNAN Bretagne, ayant 2 voix avec le mandat d'Armelle Cherville (UNAN Pays de la Loire) ;
- Denez L'hostis, association FNE ;
- Gérard Pierre, CD 56 ;
- Jean-Yves Piriou, association Eaux et Rivières de Bretagne.

Il est demandé aux membres s'abstenant de lever la main : abstention (0).

Les autres voix sont réputées favorables (54).

Le CMF adopte à la majorité l'avis favorable sur le volet opérationnel du DSF NAMO assorti de recommandations et souhaits.

## 2 LE PROJET DE COMPLÉMENT À LA STRATÉGIE DE FAÇADE MARITIME (CIBLES ENVIRONNEMENTALES) DSF NAMO

Madame Estelle Godart (DIRM NAMO) introduit le point suivant à l'ordre du jour, à savoir l'examen du complément à la stratégie de façade maritime du DSF NAMO et du projet d'avis préparé sur ce sujet par la commission permanente et soumis, ce jour, à l'avis du CMF.

Elle rappelle que la stratégie de façade maritime du DSF NAMO a été adoptée par les préfets coordonnateurs le 24 septembre 2019. Le complément porte sur des cibles complémentaires aux objectifs environnementaux du DSF.

Elle présente le projet d'avis sur ce complément, préparé par la commission permanente, favorable avec recommandations et souhaits exprimés.

Madame Mireille Bourdon (FNE Pays de la Loire) indique qu'après concertation avec les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), leurs représentants ont décidé de ne pas prendre part au vote sur ce projet d'avis, considérant n'avoir pas eu le temps nécessaire pour s'y préparer.

Monsieur Guy Jourden (CGT) rappelle que l'objectif premier de la stratégie de façade maritime est le bien-être des populations et l'emploi. Il faut des ZPF mais il faut aussi chercher à concilier à la fois l'environnement et le développement économique. Son vote sur le complément à la stratégie maritime de façade sera « pour ».

Monsieur Armand Quentel (CFDT) intervient pour évoquer les enjeux socio-économiques qui n'ont pas été suffisamment pris en considération dans ce volet stratégique. Il considère qu'il y a une carence car l'objectif est aussi l'humain et il espère que cet aspect sera mieux pris en compte lors du prochain cycle ainsi que les effets socio-économiques des mesures environnementales. Il regrette également que la qualité de l'air ne soit pas un élément pris en compte.

Monsieur Guillaume Sellier rappelle que les impacts socio-économiques sont mentionnés dans chacune des fiches action. En ce qui concerne la qualité de l'air, il précise que l'autorité environnementale a également souligné ce manque mais que la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) n'intègre pas cet enjeu. Pour autant, le sujet a été débattu en commission permanente et des fiches actions du volet socio-économique du plan d'action y répondent.

Il est procédé au vote à main levée du CMF sur la proposition d'avis favorable sur le complément à la stratégie de façade maritime:

Sont recensés :

- vote contre (1) :
  - Gérard Pierre, CD 56 ;
- abstentions (6) :
  - Virginie Antoine, association Bretagne Vivante ;
  - Mireille Bourdon, association FNE Pays de la Loire ;
  - Jean-Claude Briens, UNAN Bretagne, ayant 2 voix avec le mandat d'Armelle Cherville (UNAN Pays de la Loire) ;
  - Denez L'hostis, association FNE ;
  - Jean-Yves Piriou, association Eaux et Rivières de Bretagne ;
- les autres voix sont réputées favorables (54).

Le CMF adopte à la majorité l'avis favorable sur le complément à la stratégie de façade maritime du DSF NAMO assorti de recommandations et de souhaits.

### 3 LE PROJET DE SDAGE LOIRE-BRETAGNE ET DE SON PROGRAMME DE MESURES

Monsieur Didier Martin, Préfet de la région Pays de la Loire, propose d'aborder la présentation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, puis du projet d'avis préparé par la commission permanente.

Madame Anne Colmar de l'agence de l'eau Loire Bretagne indique qu'il s'est agi essentiellement, dans la continuité du précédent document, d'une mise à jour de la réglementation par rapport au précédent document, avec tout de même quelques modifications importantes telles que le chapitre 5 concernant les substances dangereuses (micropolluants) et le chapitre 7 concernant la gestion quantitative. Le troisième axe qui intéresse le CMF aujourd'hui, est le renforcement des exigences sur l'articulation avec les documents stratégiques de façade.

Monsieur Jean-Yves Piriou (Eaux et rivières de Bretagne) présente le projet d'avis préparé par la commission permanente du CMF sur le SDAGE et son programme de mesures. Cet avis est favorable avec recommandations et souhaits exprimés.

Monsieur Armand Quentel (CFDT) regrette un avis trop modéré et indique que sa confédération aurait souhaité un avis plus rigoureux compte tenu de la responsabilité des activités terrestre vis-à-vis de du milieu marin.

Monsieur Laurent Dubost (FFESM) évoque la problématique du financement de toutes ces mesures et émet le vœu de voir une prochaine commission permanente se pencher sur la potentialité d'utiliser les produits de la taxe off-shore (éolien en mer) pour aider à la réalisation des objectifs du DSF.

Il est procédé au vote à main levée des membres du CMF sur la proposition d'avis favorable sur le SDAGE Loire-Bretagne et son programme de mesures :

- vote contre (1) :
  - Eric Delalande, Chambre régionale d'agriculture de Bretagne ;
- abstention (1) :
  - Gérard Pierre, CD 56 ;
- les autres voix sont réputées favorables (59).

Le CMF adopte à la majorité l'avis favorable sur le SDAGE Loire-Bretagne et son programme de mesures, assorti de recommandations et de souhaits.

### 4 LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Monsieur Didier Martin, préfet de la région Pays de la Loire, propose d'aborder la présentation du Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) du bassin Loire Bretagne et à la restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente.

Madame Hélène Legrand (DIRM NAMO) introduit le sujet en indiquant qu'il s'agit d'une présentation beaucoup plus synthétique que celle qui a été faite par Monsieur Didier Vivet de la DREAL Centre Val de Loire en commission permanente élargie au mois d'avril dernier. Elle propose de ne présenter que les objectifs et dispositions qui sont à enjeu pour la frange littorale.

Est présenté le projet d'avis préparé par la commission permanente, avis favorable avec recommandations et souhaits exprimés.

Madame Claire Hugues indique n'avoir rien à ajouter car tous les sujets ont été traités.

Madame Mireille Bourdon (FNE Pays de la Loire) souhaite s'exprimer au nom des APNE et indique que le nouveau PGRI est un document de plusieurs centaines de pages. Elle observe l'impossibilité pour les APNE de se prononcer de manière pertinente au travers de la proposition de vote, en raison du manque de moyens techniques et humains pour pouvoir s'approprier sérieusement ce document. Les APNE ne prendront en conséquence pas part au vote sur le projet d'avis sur le PGRI.

Il est procédé au vote à main levée des membres du CMF sur la proposition d'avis favorable sur le PGRI du bassin Loire-Bretagne :

- vote contre (0) ;
- abstention (6) :
  - Virginie Antoine, association Bretagne Vivante ;
  - Mireille Bourdon, association FNE Pays de la Loire ;
  - Guy Jourden, CGT ;
  - Denez L'hostis, association FNE ;
  - Gérard Pierre, CD 56 ;
  - Jean-Yves Piriou, association Eaux et Rivières de Bretagne.

Le CMF adopte à la majorité l'avis favorable sur le PGRI du bassin Loire-Bretagne, assorti de recommandations et de souhaits.

## 5 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Guy Jourden (CGT) revient sur la taxe relative à l'éolien marin, pour signaler qu'elle pourrait constituer une source de financement et que ce sujet mérite un examen attentif.

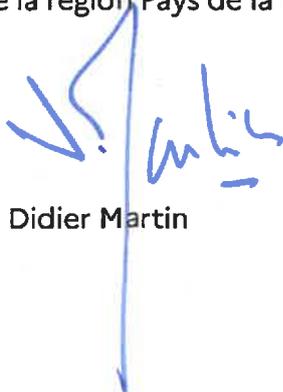
Monsieur Jean-Yves Le Goff (Comité régional de conchyliculture des Pays de la Loire) salue la qualité du travail et des échanges et exprime sa satisfaction quant à la bonne prise en compte des enjeux de la profession conchylicole dans le DSF et dans le SDAGE.

Monsieur Armand Quentel (CFDT) se joint au consensus général et se dit satisfait du résultat obtenu pour le DSF. Il souhaite partager l'information de la décision ministre du 18 mai dernier suite au débat public sur les éoliennes flottantes du sud Bretagne. Il note la bonne prise en compte des échanges menés au sein de la CRML sur ce dossier.

Messieurs les présidents du conseil maritime de façade remercient les participants pour la qualité des présentations et des projets d'avis produits par la commission permanente du CMF. Ils saluent l'excellent esprit de concertation et le sens de l'intérêt général qui a permis de faire aboutir le travail de construction du plan d'action du DSF NAMO.

L'ordre du jour ayant été examiné dans son intégralité, la séance est levée.

Le préfet de la région Pays de la Loire,



Didier Martin

Le préfet Maritime de l'Atlantique



Olivier Lebas

## LISTE DES PARTICIPANTS

### 1 PRÉSIDENTS DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

#### 1.1. Coprésidents

- M. le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, préfet Maritime de l'Atlantique
- M. le préfet Didier Martin, préfet de la région des Pays de la Loire

### 2 MEMBRES PRÉSENTS (CONNECTÉS) OU DUMENT REPRÉSENTÉS, PAR COLLÈGE

#### 2.1. Collège « État et établissements publics »

- M. Antoine Hannedouche – SGAR Bretagne, représentant M. Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine
- M. Didier Froux - DDTM des Côtes d'Armor, représentant M. Thierry Mosimann, préfet des Côtes d'Armor
- M. Philippe Landais – DDTM du Finistère, représentant M. Philippe Mahé, préfet du Finistère
- M. Gurvan Alligand – DDTM du Morbihan, représentant M. Patrice Faure, préfet du Morbihan
- M. Alexandre Royer – DDTM de Vendée, représentant M. Benoît Brocard, préfet de Vendée
- Mme Catherine Gibaud, représentant M. Hervé Brulé, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre Val de Loire, au titre du bassin Loire-Bretagne
- Mme Elise Poireau, suppléante de M. Marc Navez, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, également mandatée par M. Didier Olivry, délégué de rivage du conservatoire du Littoral de la délégation Bretagne
- M. Julien Custot suppléant de Mme Annick Bonneville, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire, également mandaté par M. Jean-Jacques Coiplet, directeur de l'agence régionale de santé des Pays-de-la Loire
- M. Guillaume Sellier, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest
- M. Xavier Royer de Vericourt, commandant de la zone maritime Atlantique
- Mme Lucile Delmas, représentant Mme Valérie Mazaauric, du centre de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer de Brest
- M. Philippe Gouteyron, représentant M. Martin Gutton, directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. Olivier Abellard, suppléant de M. Bertrand Auge, chef de l'antenne de la façade Atlantique, de l'office français de la biodiversité
- Mme Bénédicte Ezvan, représentant M. Laurent Kerleguer, directeur du service hydrographique et océanographique de la marine

#### 2.2. Collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements »

- Mme Claire Hugues, présidente de la commission permanente du CMF, conseillère régionale des Pays-de-la-Loire, également mandatée par M. François Blanchet, conseiller régional des Pays de la Loire
- Mme Marie Lecuit-Proust, représentant Mme Gaël Le Saout, conseillère régionale de Bretagne
- M. Jean-Yves de Chaisemartin, Conseil départemental des Côtes d'Armor
- M. Gérard Pierre, Conseil départemental du Morbihan

- M. Laurent Boudelier, Conseil départemental de la Vendée
- M. Erven Léon, maire de Perros-Guirrec, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 22)
- M. Claude Caudal, maire de Préfailles, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 44)
- M. Pascal Puisay, maire de Pénestin, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 56)
- M. Eric Provost, suppléant de M. David Samzun, maire de Saint-Nazaire et président de Saint-Nazaire agglomération
- M. Jean-Michel Bonhomme, vice-président de Lorient agglomération
- M. Michel Gourtay, vice-président de Brest métropole
- M. Yannick Moreau, président des Sables d'Olonne agglomération

### **2.3. Collège « activités professionnelles et entreprises »**

- M. Jean-Christophe Cagnard, Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne
- M. Eric Delalande, Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
- M. Olivier Le Nezet, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, également mandaté par M. Alain Coudray, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
- M. José Jouneau, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
- M. Goulven Brest, Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord
- M. Philippe Le Gal, Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud
- M. Jean-Yves Le Goff, Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire
- Mme Agnès Garçon, Armateurs de France
- M. Christophe Verhague, Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction
- M. Pierre Duthion, représentant M. Thierry Daugeron, Syndicat national des énergies renouvelables
- M. Jean Kerhoas, Nautisme en Bretagne, également mandaté par Maud Dugourd, Fédération nationale des industries nautiques
- Mme Marie-Christine Méchet, Groupement des industries de construction et activités navales
- M. Patrick Poupon, Pôle mer Bretagne Atlantique
- M. Pierre Warlop, France Energie Eolienne
- Mme Carole Pitou-Agulo, Réseau de transport d'électricité – Ouest

### **2.4. Collège « des salariés des entreprises »**

- M. Guy Jourden, syndicat « Confédération générale du travail »
- M. Armand Quentel, syndicat « Confédération française démocratique du travail »

### **2.5. Collège « des usagers de la mer et du littoral des associations de protection de l'environnement littoral ou marin »**

- M. Jean-Claude Briens, Union nationale des associations de navigateurs de Bretagne, également mandaté par Mme Armelle Cherville, Union nationale des associations de navigateurs des Pays de la Loire
- Mme Virginie Antoine, suppléante de M. Hubert Lejeune, Association Bretagne Vivante
- M. Guy Toureaux, suppléant de M. Bruno Lebreton, Fédération Française de Voile

- M. Alain Doare, Fédération maritime (maison de la mer à Nantes)
- Mme Mireille Bourdon, suppléante de Mme Maryvonne Guérin-Daviet, Association France Nature Environnement Pays- de-la-Loire
- M. Denez L'Hostis, Association France Nature Environnement
- M. Laurent Dubost, représentant M. Jean-Yves Redureau, Fédération française d'études et de sports sous marins - Comité interrégional Bretagne et Pays-de-la-Loire
- M. Jean-Yves Piriou, Association Eaux et Rivières de Bretagne
- M. Jean-Claude Ménard, Association Estuaire Loire Vilaine
- M. Paul Vinay, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers
- M. Pascal Provost, suppléant de Frédéric Malvaud, Ligue pour la protection des oiseaux

## **2.6. Personnalités qualifiées**

- M. Jacques Bodreau, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional des Pays-de-la-Loire
- M. Rémi Mongrue, Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer de Brest

## **2.7. Secrétariat du Conseil Maritime de Façade**

- Mme Estelle Godart et Mme Hélène Legrand - DIRM NAMO

## **2.8. Services des préfets coprésidents**

M. Xavier Morizur – Préfecture maritime de l'Atlantique

M. Matthieu Reunavot – SGAR des Pays de la Loire

## **2.9. Étaient également présents**

- M. Pascal Naulleau – DDTM de Vendée
- M. Didier Vivet – DREAL Centre Val de Loire
- Mme Anne Colmar – Agence d'eau Loire Bretagne
- M. Bernard de Castelbajac – Conseil régional des Pays de la Loire
- M. Sylvain Alleau – Conseil départemental de Loire-Atlantique
- Mme Nadine Seglen – Conseil départemental du Morbihan
- Mmes Laurie-Anne Héno, Laurence Currit, Solenne Gaillard et M. Thomas Popovic – DIRM NAMO
- Mme Véronique Roy – CARENE Saint-Nazaire
- M. Charles David – Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
- M. Philippe Schneider – CGT
- M. Gabriel Siméant – RTE
- M. Joseph Rocher – CFDT
- Mme Elodie Martinie-Cousty – FNE
- Mme Sandrine Sellier-Richez – DDTM de Loire-Atlantique
- M. Alain Zins – UNAN Bretagne
- M. Julien Dubreuil – COREPEM Bretagne
- Mme Magali Leclercq – DDTM des Côtes d'Armor
- M. Didier Lehay - Grand Port maritime de Nantes Saint Nazaire

